

brison. Comme vous je pense que ce « comte intelligent, savant et fort instruit dans les antiquités du Forez », devait bien savoir quelles étaient les armoiries de ses prédécesseurs moins de deux siècles avant lui. Vous allez voir en effet qu'il eut dans les mains des actes authentiques et scellés du sceau des comtes remontant à cette époque.

J'admets encore avec vous qu'en changeant les couleurs de l'écu qu'elle tenait de la maison d'Albon, c'est-à-dire en prenant *de gueules au dauphin d'or*, au lieu de l'écu *d'or au dauphin d'azur*, la seconde race des comtes de Forez a voulu allier les armoiries de ce pays avec les siennes.

Mais je suis avec de La Mure contre vous lorsque vous déniez à Guy I^{er} l'honneur d'avoir introduit le dauphin dans les armes du Forez. Je sais qu'on a contesté l'antiquité de cet emblème dans la maison d'Albon elle-même. On ne le fait remonter qu'à Guy IV, surnommé pour cela le *Dauphin*, et qui mourut vers 1142. Mais peu m'importe cette contestation. Je ne vois pas pourquoi la maison d'Albon n'aurait pas eu d'armoiries au commencement du XII^e siècle lorsqu'un cadet de cette famille devint, comte de Forez; et je ne vois pas davantage quelles armoiries aurait eues la nouvelle race des comtes de Forez jusqu'au milieu du XIII^e siècle, époque à laquelle seulement vous paraissez faire remonter l'introduction du dauphin dans ce pays (p. 22). Je ne crois pas qu'on puisse contester à Guy III, par exemple, mort en 1202, au retour d'une croisade, l'honneur d'avoir eu une bannière. Or, quelle était cette bannière ?

Au reste, je vais produire un document qui lèvera tous les doutes, j'espère, et qui pourrait bien par ricochet renverser les objections des critiques à l'égard du dauphin des d'Albon. Mais avant, je vous demande la permission d'entrer dans quelques détails qui sont nécessaires et qui ne vous paraîtront peut-être pas sans intérêt. Les préambules et les accessoires ne sont pas sans importance dans cette affaire, comme vous allez voir.

A une époque qu'il est difficile de préciser, mais que M. Huillard-Bréholles croit pouvoir (avec raison, suivant moi) fixer aux environs de 1298, le comte de Forez fit rédiger un mémoire ayant